



Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18h00

Date de convocation : 21 juin 2021

Délibération
N°C2021_141

Membres en exercice :	77
Votants :	63
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : JANSANA Jean-Marc

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PENET Yves ; HERAS Guillaume ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : ABED Yamina ; ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; BOTHOREL Anouk ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; COURREGES Jean-Pierre ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; BELART Xavier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; PENET Yves (jusqu'à la délibération C2021_140) ; PY Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; FAURAN Jean-Paul ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; BELART Xavier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; LAPALU Christian (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161)

Nomenclature Etat : Institution et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – Association Cœur d'Occitanie – adhésion et représentant

La Région Occitanie, le Département de l'Aude, les Agglomérations et Communautés de Communes du territoire souhaitent favoriser le développement économique de l'axe reliant Toulouse à la mer.

A l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude, soutenue par les Présidents des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes du département, la création de l'association Cœur d'Occitanie doit permettre de réunir élus des collectivités territoriales, chefs d'entreprises (agricoles, touristiques, industrielles, de services, d'économie solidaire, etc.) et autres acteurs économiques issus de la société civile pour penser et agir en faveur du développement économique de l'axe reliant Toulouse à la mer.

Ces acteurs ont pour mission de réaliser un travail de prospective en matière de développement économique. Leur réflexion doit s'orienter autour de quatre axes stratégiques :

- Les leviers d'attractivité économique
- L'agriculture innovante
- Le tourisme
- Intelligence et compétence

Ces quatre thématiques sont investies par quatre commissions, dont la participation aux séances de travail est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer à cette réflexion globale sur l'avenir économique de l'axe reliant Toulouse à la mer.

La mobilisation de tous les acteurs doit s'effectuer rapidement pour bâtir le Projet qui servira de base au Plan de relance à l'été 2021.

L'association Cœur d'Occitanie est conçue pour animer ces travaux avec efficacité grâce à une gouvernance et un fonctionnement fluides. Ses membres, personnes morales ou physiques versant annuellement une cotisation, sont répartis en quatre collèges :

- Le Collège des Présidents (CP) réunit les Présidents de la Région Occitanie, du Département de l'Aude, des Agglomérations et Communautés de Communes du territoire. Chacune est ainsi représentée par son Président, qui peut éventuellement se faire représenter par un Vice-président dont le nom sera précisé chaque année au Conseil d'Administration. Les membres du Collège des Présidents versent annuellement une somme fixée par le règlement intérieur à titre de cotisation par la Collectivité qu'ils représentent. Pour la première année, celle-ci est fixée à 1.000 €.
- Le Collège Opérationnel (CO) réunit des chefs d'entreprises du territoire désireux de s'impliquer dans l'animation de l'Association et de ses missions.
- le Collège des Représentants (CR) réunit le CLIDA (qui regroupe les trois chambres consulaires), les principales Fédérations professionnelles et s'élargira aux principaux Mouvements et Associations qui rassemblent les chefs d'entreprises.
- Le Collège des bienfaiteurs, expert ou personnalités qualifiées (CBE) réunit tous les membres qui souhaitent adhérer à l'association, dans l'optique d'en soutenir ou d'en éclairer l'action ; sans souhaiter orienter sa gouvernance et sans devenir membre de l'un des trois collèges.

Ce rôle de réflexion sur les différents leviers d'attractivité et de développement de l'axe reliant Toulouse à la mer pourra conduire l'association à réaliser des études ou des prestations pour le compte de ses membres.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adhérer à l'association Cœur d'Occitanie et d'approuver les statuts tels que joints en annexe, pour un montant de 1000€ pour l'année 2021 ;
- De désigner Monsieur Jean-Michel ALVAREZ, Vice-Président en charge de l'économie et de la relance économique, de l'innovation, de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la formation, afin de remplacer éventuellement Monsieur le Président, membre de droit ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Projets de statuts

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

